

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

Le onze avril deux mille treize à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel PRIOLLAUD, maire.

Etaient présents : BACQUEY – BERTHEAU – THOMAS – CAPDEVIELLE – SABOUREUX – BARREAU – MAYE – POURQUIER – SALVANET – LESCOUTRA – LAVIGNE – VIALARD

Etaient absents : BOUCHET (pouvoir à VIALARD) – MEYRE (pouvoir à PRIOLLAUD) – LAGARDERE (pouvoir à BERTHEAU) – CHANFREAU – JOLIBERT

Secrétaire de séance : Sandrine SALVANET

Le compte rendu de la séance du 27 mars 2013 a été adopté par l'ensemble des membres présents et représentés.

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu après l'envoi de la convocation l'arrêté préfectoral fixant les modalités de tirage au sort du Jury criminel de la Gironde pour l'année 2014 et demande au conseil municipal d'effectuer ce tirage au sort. Accord de l'ensemble des membres.

Le tirage a été effectué à partir de la liste électorale.

323 GARRIGOU Roland
255 POUXVIELH Céline
1676 VIRIOT Gaëlle
324 CAVIGNAC Gérard
667 FRANCK Marie-Christine
462 DE ROZIERES Sabine

ORDRE DU JOUR

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013-019

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2013, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 748 000 €,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipement en particulier la construction du groupe scolaire maternel,

Mr Bertheau rapporteur de la commission des finances propose deux solutions

1^{ère} solution : VARIATION PROPORTIONNELLE avec un coefficient de variation de 1.016780

- **Taxe d'habitation** **15.88 %**
- **Foncier foncière (bâti)** **14.84 %**
- **Foncier Foncière (non bâti)** **42.27 %**

2^{ème} solution : Considérant que le taux de la taxe foncière (bâti) est nettement en dessous de celui appliqué dans les communes de même strate, appliquer une augmentation uniquement sur cette taxe

- **Taxe d'habitation** **15.62%**
- **Taxe foncière (bâti)** **15.40%**
- **Taxe foncière (non bâti)** **41.57%**

Après délibération, le conseil municipal choisi la 2^{ème} solution.

Mme Vialard et Mr Bouchet votent contre toute augmentation.

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **Charge** Mr le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

BUDGET 2013 2013-020

Mr BERTHEAU rapporteur de la commission des finances présente le budget 2013, en premier la section de fonctionnement qui s'équilibre 1 901 022.00 € et ensuite la section d'investissement qui s'équilibre à 2 666 675.00 €

Mme VIALARD regrette qu'il n'y ai pas plus de travaux de voirie programmé dans ce budget. Mr le maire répond que la priorité cette année était la construction du groupe scolaire maternel et qu'il était impossible de fractionner ces travaux.

Mr POURQUIER déplore l'état de la route de Touleron dégradée par les débardeurs, Mr BACQUEY répond qu'il faudrait faire un état des lieux avant travaux et un après travaux par la police municipale et obliger les exploitants forestiers à remettre en état.

En ce qui concerne la prestation du cabinet GEDOC, Mme VIALARD demande le résultat des subventions obtenues

DETR 2011 - 112 097.58 €

DETR 2012 -200 000.00 €

La DETR 2013 passe en commission fin avril

Convention d'Aménagement d'Ecole avec le Conseil Général une aide maximale de 153 762 € est accordée sur 3 ans.

Une demande de fonds parlementaire a été effectuée auprès du sénat

Actuellement, le cabinet GEDOC instruit des demandes d'aide auprès de l'ADEME et de Fonds Européens.

Avant la mise aux voix du budget, Mr BERTHEAU précise que le montant des dotations relatif au chapitre 74 est en baisse de 6387 €. La conséquence de cette minoration même si elle était compensée partiellement par l'attribution de compensation au titre de la TP, prévision non garantie, va se reporter sur la capacité en autofinancement qui serait ramenée à 591 007 €, sauf si les dépenses en fonctionnement étaient, elles aussi, minorées, ce qui semble peu probable. La municipalité devra également tenir compte des subventions et dotations d'investissement dont elle ne dispose pas, à ce jour, des arrêtés lui garantissant le produit. De plus il sera nécessaire également de modifier certains investissement envisagés afin qu'en fin d'exercice la trésorerie fasse ressortir un minimum de 167 000 € de fond de roulement net de tous travaux restants à réaliser.

Mise aux voix du budget 2013

POUR 14

ABSTENTIONS 2 (Mme VIALARD – Mr BOUCHET)

Mme VIALARD demande pourquoi ne vote t'on pas le budget du C.C.A.S., le budget du C.C.A.S est voté par le conseil d'administration du CCAS et peut être consulté au secrétariat de mairie.

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 901 022,00	1 693 942,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		207 080,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 901 022,00	1 901 022,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 493 875,00	2 166 675,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	887 000,00	500 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	285 800,00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 666 675,00	2 666 675,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	4 567 697,00	4 567 697,00
------------------------	---------------------	---------------------

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	428 280,00		443 716,00		443 716,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	505 610,00		525 112,00		525 112,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	132 620,00		127 720,00		127 720,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	1 066 510,00		1 096 548,00		1 096 548,00
66	Charges financières	117 200,00		101 506,00		101 506,00
67	Charges exceptionnelles	100,00				
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	37 583,06		39 993,20		39 993,20
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 221 393,06		1 238 047,20		1 238 047,20
023	Virement à la section d'investissement	696 524,00		662 974,80		662 974,80
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	696 524,00		662 974,80		662 974,80
	TOTAL	1 917 917,06		1 901 022,00		1 901 022,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	1 901 022,00
--	---	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	1 500,00		2 000,00		2 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	178 000,00		111 000,00		111 000,00
73	Impôts et taxes	902 672,00		1 014 678,00		1 014 678,00
74	Dotations et participations	488 920,00		505 029,00		505 029,00
75	Autres produits de gestion courante	37 239,00		61 212,00		61 212,00
	Total des recettes de gestion courante	1 608 331,00		1 693 919,00		1 693 919,00
76	Produits financiers	22,00		23,00		23,00
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 608 353,00		1 693 942,00		1 693 942,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	1 608 353,00		1 693 942,00		1 693 942,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	207 080,00
---	---	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	1 901 022,00
--	---	--------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	662 974,80
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

BP2013 COMMUNE DE LISTRAC MEDOC LISTRAC MEDOC

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	1 369 391,00	887 000,00	1 357 860,00		2 244 860,00
	Total des dépenses d'équipement	1 369 391,00	887 000,00	1 357 860,00		2 244 860,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	126 000,00		136 015,00		136 015,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	126 000,00		136 015,00		136 015,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 495 391,00	887 000,00	1 493 875,00		2 380 875,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	1 495 391,00	887 000,00	1 493 875,00		2 380 875,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	285 800,00	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 666 675,00	=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	167 367,00		384 900,00		384 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	500 000,00	330 000,00		830 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	667 367,00	500 000,00	714 900,00		1 214 900,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	131 500,00		116 000,00		116 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	571 284,33				
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	702 784,33		116 000,00		116 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 370 151,33	500 000,00	830 900,00		1 330 900,00
021	virement de la section de fonctionnement	696 524,00		662 974,80		662 974,80
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections			672 800,20		672 800,20
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	696 524,00		1 335 775,00		1 335 775,00
	Total	2 066 675,33	500 000,00	2 166 675,00		2 666 675,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 666 675,00	=

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 335 775,00
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

BP2013 COMMUNE DE LISTRAC MEDOC LISTRAC MEDOC

Page 4

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	443 716,00		443 716,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	525 112,00		525 112,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	127 720,00		127 720,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	101 506,00		101 506,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	39 993,20		39 993,20
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		662 974,80	662 974,80
Dépenses de fonctionnement - Total		1 238 047,20	662 974,80	1 901 022,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 901 022,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	136 015,00		136 015,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
Total des opérations d'équipement		2 244 860,00		2 244 860,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		2 380 875,00		2 380 875,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	285 800,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 666 675,00
---	---------------------

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	111 000,00		111 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	1 014 678,00		1 014 678,00
74	Dotations et participations	505 029,00		505 029,00
75	Autres produits de gestion courante	61 212,00		61 212,00
76	Produits financiers	23,00		23,00
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		1 693 942,00		1 693 942,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	207 080,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 901 022,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	116 000,00		116 000,00
13	Subventions d'investissement	384 900,00		384 900,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	830 000,00		830 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		662 974,80	662 974,80
024	Produits de cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		1 330 900,00	662 974,80	1 993 874,80

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	672 800,20
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 666 675,00

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

VOTE DU BUDGET 2013 TRANSPORT SCOLAIRE 2013-020

Le total du budget Transport Scolaire s'équilibre pour un montant de 1 576.05 €.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce budget.

F.D.A.E.C 2013 (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes) 2013-021

Michel PRIOLLAUD, maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du F.D.A.E.C programme 2013.

Le Conseil Général a reconduit à un niveau identique à celui de 2012 l'enveloppe globale pour le département de 10 114 358 € répartie entre les 63 cantons.

L'enveloppe allouée dans le cadre du FDAEC 2013 et les critères de répartition n'ont pas changé en 2013.

Le montant alloué pour 2013 sera de 18 924 €.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal décide :

- **De demander le F.D.A.E.C 2013** pour des travaux de voirie (chemin de Cague Lèbre tronçon 6 et 7) dont le montant s'élève à **18 924.00 €**
- **Le montant des travaux est de 59 742.00 € H.T**
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AERODROME DU CENTRE MEDOC DECISION – AUTORISATION 2013-022

Monsieur Le Maire, après avoir rappelé que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde adopté le 15 décembre 2011 prévoit la dissolution du syndicat intercommunal de l'aérodrome du centre médoc à la date du 1^{er} janvier 2013,

Que La Commune de LISTRAC-MEDOC étant adhérente à ce syndicat, il convient de délibérer et se prononcer, conformément à l'arrêté de retrait des compétences en date du 31 décembre 2012, sur :

- la répartition des biens meubles, immeubles et solde de l'encours de la dette ;
- la répartition de l'actif et du passif figurant sur le dernier compte administratif valant compte de clôture ;
- le devenir des contrats
- la répartition des personnels ;
- la dévolution des archives ;

Oùï l'exposé de Monsieur Le Maire ; le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Emet un avis favorable aux conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal du Centre Médoc et au transfert à la commune de Saint Laurent Médoc de l'ensemble :

- des biens meubles, immeubles
- du solde de l'encours de la dette conformément au tableau ci-dessous,

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

ANNEES	ECHEANCES	CAPITAL	INTERETS
2013	2 728.71	1858.45	870.26
2014	2 728.71	1939.48	789.23
2015	2 728.71	2024.04	704.67
2016	2 728.71	2112.29	616.42
2017	2 728.71	2204.38	524.33
2018	2 728.71	2300.50	428.21
2019	2 728.71	2400.80	327.91
2020	2 728.71	2505.47	223.24
2021	2 728.71	2614.66	114.05
TOTAUX	24 558.39	19 960.07	4 598.32

- de l'actif et du passif conformément au tableau ci-dessous;

ACTIF	
Désignation	Montant
Construction	109 123.73
Réseaux	37 430.64
Autres Immobilisations corporelles	8 445.03
Immobilisations en cour	15 954.64
TOTAL	170 954.04
PASSIF	
Fond propres	154 360.59
Dettes	20 540.24
TOTAL	174 900.83

- des contrats – **NEANT**
- des personnels – **NEANT**
- des archives, ensemble des documents budgétaires et administratifs afférents aux affaires du syndicat qui seront conservés dans les locaux sis Place du 8 mai 1945 – 33112 Saint Laurent Médoc.

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – CHOIX DU NOMBRE DE DELEGUES, REPARTITION 2013-023

Le Conseil Municipal,

- . Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 et en particulier des articles 8 et 9
- . Vu la loi du 31 décembre 2012 dite "loi Richard" ayant pour objet de permettre une meilleure transition entre les modes de représentation des communes au sein des conseils délibérants et des bureaux des communautés de communes actuellement pratiqués et celui défini dans la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales applicable dès 2014.
- . Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.5211-6 et suivants, L.5211-7 et L.5211-8
- . Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 novembre 2002 portant création de la communauté de communes « Médullienne »,

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2013, la population municipale de la communauté de communes s'établit à 17 660 habitants (INSEE sans double comptes), qu'en conséquence, le nombre de sièges au conseil communautaire fixé par la loi précitée est de 26 (de 10 000 à 19 999 habitants),

Considérant que les intercommunalités ont jusqu'au 30 juin 2013 pour délibérer sur la composition de leur conseil et bureau communautaires, applicable à partir des élections locales de 2014. Le délai de consultation des communes étant de trois mois, le conseil communautaire a donc **jusqu'au 31 mars** pour délibérer sur une proposition de gouvernance et la soumettre aux communes membres. Ce calendrier ne vaut évidemment que s'il y a volonté des collectivités concernées d'établir une gouvernance fondée sur un accord local. Si tel n'est pas le cas, le nombre et la répartition des sièges prévus par l'article L. 5211-6-1 s'appliquent alors automatiquement, sans aucun vote, et la nouvelle gouvernance est arrêtée par le Préfet au plus tard le 30 septembre 2013.

Considérant qu'en cas d'accord amiable le nombre de siège de délégués communautaires et leur répartition entre les communes peuvent être fixés librement dans le respect des éléments suivants :

- une majorité qualifiée de délibérations doit être obtenue (75 % de la population représentant la moitié des communes ou 50 % de la population représentant 75 % des communes)
- le nombre total de sièges ne peut excéder (article 1 de la loi du 31 décembre 2012) de plus de 25 % le nombre de sièges qui seraient attribués par application du dispositif fixé par le législateur
- la répartition des sièges doit tenir compte de la population de chaque commune
- chaque commune doit disposer d'au moins un siège
- aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges du conseil

Considérant qu'à défaut d'accord amiable dans le délai imparti, l'attribution des sièges s'opère en deux étapes en application de l'article L.5211-6-1 du C.G.C.T.

Considérant par ailleurs que l'article 2 de la loi précitée relève le nombre de vice-présidents dans la communauté intéressée sans toutefois qu'il dépasse 30% de son effectif ni le nombre de quinze, qu'il convient également de fixer le nombre de vice-présidents pour la communauté de communes

Après en avoir délibéré

- **Décide**, à l'unanimité, de fixer ainsi la composition du conseil communautaire :
 - **Nombre de sièges à 33** se décomposant comme suit :

SEANCE DU 11 Avril 2013 à 18 H

- 26 sièges fixés par la loi
- 2 sièges de droit (communes de Brach et Le Temple)
- 5. sièges supplémentaires, soit 18 % (article 2 de la loi du 31 décembre 2012)
- **Répartition des sièges par commune**
 - Avensan 4
 - Brach 2
 - Castelnau-de-Médoc ... 6
 - Lustrac-Médoc 4
 - Moulis-en-Médoc 3
 - Le Porge 4
 - Sainte-Hélène 4
 - Salaunes 2
 - Saumos 2
 - Le Temple 2
- **Décide**, à l'unanimité, de fixer à 9 le nombre de vice-présidents (sans changement)
- La présente délibération sera transmise au siège de la communauté de communes « La Médullienne ».

CESSION A TITRE GRATUIT DU LOT N° 10 « CLOS D' AUGUSTIN » 2013-024

Mr le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification dans la formulation de la délibération 2012-033 du 12/12/2012 à savoir :

La commune de LISTRAC-MEDOC accepte la cession à titre gratuit par la SARL PREMIMMO de la parcelle constituant le lot n° 10 du lotissement LE CLOS D'AUGUSTIN, cadastrée section B n° 3305,3308 et 3309 pour une superficie de 344 m² et une SHON de 210 m².

Après avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal :

- Accepte cette cession à titre gratuit et de ce fait devient propriétaire de ce lot réservé à la construction de logement à vocation sociale.
- Autorise Mr le maire à signer l'acte définitif auprès du notaire SCP DAVID et CHAULET notaires associés à CASTELNAU DE MEDOC et les documents relatifs à cette cession.

Mr le maire intervient pour préciser qu'il a rencontré une personne susceptible d'acheter le corbillard pour le restaurer et l'exposer dans un musée, le conseil municipal autorise Mr le Maire à poursuivre ses démarches.

La séance est levée à 19 h 25